



**SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 27 MARS 2015

Date de Convocation

19 mars 2015

Date d’Affichage

03 avril 2015

Nombre de délégués

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	44
- Représentés	03
- Absents	11

L’an deux mille quinze, le 27 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Absents excusés : Mme FONTENAILLE, Mme KLEIN, Mme AQUILON, M. LEDOUX.

Étaient également présents :

- M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM,
- M. Jean-Yves BIGOT, Délégué suppléant (Châtenay-sur-Seine).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Bonjour à tous.

Je demande à Madame La Directrice de procéder à l'appel.

Madame ZAIDI procède à l'appel...

M. JEGO : Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement commencer nos débats. Je vous remercie de votre présence ce soir pour cette séance où nous allons voter le budget.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des Procès-Verbaux des 02 février et 13 février 2015
- Vote du budget primitif 2015
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une recyclerie-ressourcerie, agrandissement de la déchetterie de Voulx, et mise en conformité réglementaires des déchetteries existantes de Montereau et Voulx, avec le cabinet MARC MERLIN
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, pour la collecte des Points d'Apport Volontaire semi-enterrés avec la Société AUBINE
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2015
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom
- Point ajouté sur table :
 - Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau et Voulx, avec la Société COVED
- Information : signature de convention et contrat :
 - Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative, avec le groupement ABBD – CITEXIA – LANDOT&ASSOCIES
 - Convention avec l'association Terre Avenir dans le cadre du forum « Agriculture et alimentation »
 - Contrat de prestation de conseil « Assistance et accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable » avec le cabinet Nestranny Conseil.
- Affaires et questions diverses :
 - Evolution réglementaire concernant l'accueil de l'amiante en déchetterie

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 02 FEVRIER ET 13 FEVRIER 2015

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Ils sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Mme DE SAINT LOUP : La Commission des Finances s'est réunie pour débattre du contenu du budget. Tous les membres se sont accordés sur son élaboration. La Commission n'a qu'un rôle consultatif, mais nous avons adopté ce budget à l'unanimité. J'espère qu'il en sera de même une fois que je vous l'aurai exposé.

➤ **Vue d'ensemble (p.3)**

L'équilibre financier de ce document budgétaire se présente de la façon suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :	7.771.556,00 €
- Recettes de fonctionnement :	7.771.556,00 €

Investissement :

- Dépenses d'investissement :	542.274,00 €
- Recettes d'investissement :	542.274,00 €

➤ **Balance générale du budget (p.6-7)**

Cette partie différencie les opérations réelles des opérations d'ordre tant en investissement qu'en fonctionnement. Cette partie du document budgétaire est essentielle puisqu'elle concerne la ventilation des propositions de dépenses et de recettes dans les deux sections : fonctionnement et investissement. L'instruction M14 concernant le syndicat l'oblige à répartir les dépenses et les recettes par article, ouvert au niveau le plus fin dans la nomenclature comptable.

➤ **Section de fonctionnement – Détail des dépenses (p.8-9)**

Chap. 011 – Charges à caractère général :	4.062.066,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	520.980,00 €
Chap. 65 – les autres charges de gestion courante :	3.001.900,00 €
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement :	20.200,00 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	166.410,00 €
Art. 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	

➤ **Section de fonctionnement – Détail des recettes (p.10)**

Chap. 013 – Atténuations de charges :	3.000,00 €
Art. 6419 – Remboursements sur rémunération du personnel	
Chap. 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services :	6.000,00 €
Art. 70688 – Facturation des professionnels en déchetterie	
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations :	7.420.456,00 €
Art. 74741 – Communes indépendantes :	781.208,00 €
Art. 74751 – Communauté de Communes :	6.396.962,00 €
Autres : - subventions contrats d'avenir, ADEME, Région, - recettes de matériaux triés	
Chap. 75 : Autres produits de gestion courante :	342.100,00 €
Art. 758 – Soutien des éco-organismes, Régularisations, Tickets restaurant (part salariale), Remboursement assurances du personnel, Régie de recettes	

➤ **Section d'investissement – Détail des dépenses (p.11)**

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles :	15.000,00 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles :	245.000,00 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours :	282.274,00 €

➤ **Section d'investissement – Détail des recettes (p.12)**

Chap. 13 – Subventions d'investissement :	259.572,00 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves : Art. 10222 – FCTVA	96.092,00 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement :	20.200,00 €
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : Amortissements des immobilisations	166.410,00 €

➤ **Annexes**

Les annexes sont constituées entre autres de :

- L'Etat de la dette,
- Des méthodes utilisées pour les amortissements et les subventions versées dans le cadre du vote du budget,
- L'état du personnel,
- La liste des organismes de regroupement auxquels le Syndicat adhère,
- L'état des participations des communes,
- De la page des signatures.

Conclusion

Pour conclure ce budget 2015, les contributions demandées aux communes sont maintenues par rapport à l'exercice 2014. La légère hausse des contributions résulte de l'augmentation de la population du Syndicat.

M. JEGO : Ce budget marque une non-augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une question a été posée en Bureau sur la différence entre les cotisations des communes et notre budget. La différence porte sur les subventions que nous touchons.

Mme DE SAINT LOUP : C'est à la dernière page.

M. JEGO : Nous avons une série de recettes qui ne sont pas que des cotisations. Y a-t-il d'autres questions ?

M. AUTHIER : A quoi correspondent les 43 200 € d'études en fonctionnement à l'article 617 ?

Mme ZAIDI : Il s'agit de l'étude pour la tarification incitative.

M. AUTHIER : Merci.

M. JEGO : Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE RECYCLERIE-
RESSOURCERIE, AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE VOULX, ET MISE EN
CONFORMITE REGLEMENTAIRES DES DECHETTERIES EXISTANTES DE MONTEREAU ET
VOULX, AVEC LE CABINET MARC MERLIN**

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES
SELECTIVES, POUR LA COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES
AVEC LA SOCIETE AUBINE**

M. JEGO : Il s'agit de la gestion de notre politique d'essai des points d'apport volontaire semi-enterrés. Je vous invite à voir ce qui a été installé pour ensuite le développer dans toutes les communes qui le souhaiteront. Le dispositif est beaucoup plus moderne et infiniment plus propre. Il s'agit d'un site aménagé avec l'ensemble des points d'apport, mais de façon semi-enterrée. Cela permet des stockages beaucoup plus importants et donc des ramassages beaucoup moins fréquents. Le nettoyage est plus facile grâce à la possibilité de tourner autour. L'approche donne plus envie de déposer. Cela permet aussi aux collectifs d'immeubles d'avoir un point d'apport volontaire pour le verre, les journaux, etc. au-delà du bac jaune et du bac noir.

Si cela fonctionne, nous proposerons ensuite aux communes qui le souhaiteront -au gré des moyens- d'installer dans le milieu rural ces nouveaux points d'apport volontaire semi-enterrés.

Esthétiquement, c'est une réussite. Le dispositif est destiné aux ordures ménagères classiques, au contenu du bac jaune, aux journaux/magazines et au verre. Il comprend tout.

Mme SAGOT : Ce sera fermé ?

M. JEGO : Oui.

Mme SAGOT : L'été quand il fait chaud, cela peut occasionner des odeurs...

M. JEGO : Ce sont des systèmes à tambours. Des trappes s'ouvrent. Il n'y a pas d'odeur.

Mme ZAIDI : Nous n'avons pas choisi le système des chaussettes, justement pour que ce ne soit pas imbibé. Ce sont des cuves en galva qui se nettoient très facilement.

M. JEGO : Certains bacs semi-enterrés ont des chaussettes en tissu. Toutefois, avec les macérations et autres, elles finissent par se déchirer. Là, ce sont des cuves. Le camion vient avec sa pince, il ouvre l'énorme cuve et vide son contenu dans le camion. La cuve peut être nettoyée sans problème. Nous testons le dispositif. Une fois qu'il sera testé, nous ferons des visites pour pouvoir l'installer dans les communes qui le souhaitent.

M. BIGOT : Que devient le paiement au poids dans ce cas de figure ?

M. JEGO : Cela reste un point d'apport volontaire. Il n'y a pas de paiement au poids.

M. BIGOT : Nous avons parlé d'une étude.

M. JEGO : Il s'agit d'autre chose. Ceci n'est pas différent de cela. Vous demandez ce que devient le paiement au poids dans les immeubles collectifs où il existe ce genre de point d'apport volontaire ?

M. BIGOT : Non, pas spécialement. Vous évoquez l'idée d'implanter le dispositif en milieu rural.

M. JEGO : Vous avez déjà des points d'apport volontaire dans le milieu rural, mais pour l'instant vous n'avez que les journaux/magazines et le verre. Pour y ajouter un bac jaune géant et un bac noir de déchets ménagers, il faut déterminer si le besoin existe. A certains endroits du centre-ville de Montereau, les gens ne peuvent pas mettre les bacs chez eux. Nous avons des points d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers et des points d'apport volontaire pour le plastique. C'est parfaitement adapté. Quand nous instaurerons une tarification incitative, si les gens préfèrent aller dans un point d'apport volontaire pour mettre leur poubelle noire et leur poubelle jaune, ils n'auront pas la tarification à domicile. Néanmoins, ce sera beaucoup plus confortable pour nous à ramasser. Il est plus facile de ramasser sur un seul point du village plutôt que sur plusieurs. Il faudra voir ce que chacun souhaite dans ces lieux : soit la totalité, soit seulement le verre et les journaux. L'objectif de la redevance incitative est d'inciter les gens à trier et de diminuer les coups de ramassage. Quand l'étude sur la tarification incitative sera réalisée, ce sera pris en compte.

Nous n'avons pas encore travaillé l'idée de la tarification incitative, mais nous pourrions imaginer une forme d'abonnement qui permettrait par exemple de sortir 10 fois par an son bac jaune et 20 fois par an son bac noir. Si une personne sort son bac jaune 2 fois de plus, alors elle paie. Le principe pourrait fonctionner ainsi. Si le quota est dépassé, les gens pourront aller déposer leurs poubelles dans le point d'apport volontaire. Le forfait comprend tant de possibilités ; si les personnes dépassent ce forfait et ne veulent pas payer leur propre bac, elles vont au point d'apport volontaire du village pour déposer leurs déchets.

Nous sommes en train de tester. C'est le premier dispositif de ce type installé en Ile-de-France. En tout cas, nous avons aujourd'hui le matériel. Il est assez esthétique, pratique et nous avons la logistique pour ramasser. Après, nous verrons ce que nous mettrons dedans.

M. TROUVE : Ces bacs ne risquent-ils pas d'être pleins au bout de deux jours ?

M. JEGO : Au vu de la profondeur des bacs, il sera difficile de les remplir en deux jours.

Mme ZAIDI : Le volume a été adapté au nombre de logements susceptibles de venir y déposer leurs ordures ménagères.

M. JEGO : Nous verrons. Pour le moment, nous testons. Les points sont installés à côté d'immeubles collectifs disposant de bacs jaunes et noirs. Le concierge sort les bacs pour les mettre là où le camion peut les ramasser. Ensuite, il nettoie les bacs et les range. Maintenant, il y a un endroit où les gens sont incités à déposer leurs déchets. Il n'y a donc plus de bacs dans les halls d'immeuble. Le concierge n'a plus rien à faire.

C'est une incitation au civisme, etc. Nous allons tester la réaction des gens. Dans un village, peut-on installer trois points d'apport volontaire et dire aux gens qu'ils n'auront plus de bacs chez eux ? Nous devons étudier ces questions. Nous devons réfléchir commune par commune. Il ne s'agit pas d'en faire un principe. A certains endroits très compacts, cela peut résoudre des problèmes. Au travers de la tarification incitative, les personnes qui seraient dans cette logique devront avoir un tarif beaucoup moins élevé que les autres. Nous allons essayer de tester. Il faut être le plus adapté possible aux réalités.

Mme PIQUOIS : Pensez-vous qu'à l'avenir il soit possible qu'une commune n'utilise que le système d'apport volontaire ?

M. JEGO : Si elle le souhaite et si les habitants jouent le jeu, oui. Le but serait qu'il n'y ait plus de ramassage individuel dans une commune et d'y installer deux ou trois points d'apport volontaire. Les points d'apport volontaire permettraient un ramassage collectif.

Qu'est-ce qui fera diminuer la TEOM ? Plus nous trions et moins nous ramassons. Plus nous trions, moins cela coûte cher. Moins nous ramassons, moins cela coûte cher. Dans une commune, si c'est cohérent, tout le monde pourrait trouver satisfaction avec trois points d'apport volontaire. Nous devons tester tout cela. Nous regardons comment cela fonctionne et si les gens sont prêts à jouer le jeu. Nous testons le matériel pour voir sa qualité, sa résistance, la logistique du ramassage, etc. Nous vous ferons un compte rendu.

M. CLERC : Pourrait-on avoir une notice explicative de ces fameux bacs, afin de pouvoir les présenter lors de nos différentes Commissions ?

M. JEGO : Je propose que nous expérimentions là où ils sont installés. A l'automne, nous lancerons une opération pour proposer aux communes qui le souhaitent de s'y mettre. Pour l'instant, nous n'avons pas le budget pour le proposer aux communes. En revanche, je pense qu'entre le mois de septembre et la fin de l'année nous pourrions faire une communication. En fonction du nombre de communes, nous pourrions programmer sur les années suivantes les investissements pour ce faire. Il faut quand même faire un espace bétonné et creuser les trous.

Mme ZAIDI : Les points d'apport volontaire que nous avons actuellement ont été réalisés dans le cadre d'un appel d'offres. Si nous relançons un appel d'offres, nous ne sommes absolument pas certains de retomber sur le même type de matériel. Soyons bien clairs.

M. JEGO : Nous pouvons vous donner une idée.

Mme ZAIDI : Nous allons vous donner la profondeur, la largeur, etc.

M. JEGO : Nous ne vous donnerons pas les informations pour que vous fassiez le trou. Nous vous les communiquerons pour que vous ayez une idée de ce que cela nécessite.

Mme ZAIDI : Vous pouvez déjà aller sur le site Internet où les caractéristiques sont présentées.

M. JEGO : Pour les élus intéressés, il faudra faire une visite. Nous vous montrerons exactement de quoi il s'agit. Cela permet aussi d'aménager le lieu des apports volontaires et parfois, mieux qu'ils ne le sont. Souvent, les bacs verre, journaux et magazines sont posés d'une manière inesthétique. Là, il faut que le camion puisse accéder et stationner. Il faut aménager une esplanade et bétonner. Esthétiquement, c'est plus correct. Nous vous donnerons les éléments. Là, nous sommes sur l'expérimentation. Durant la deuxième partie de l'année, nous essaierons d'engager cela.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE
REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS –
ANNEE 2015**

M. JEGO : Il s'agit de la convention financière habituelle entre le SYTRADEM, le SMETOM et le SIRMOTOM.

Mme ZAIDI : Cela concerne le reversement des soutiens à la tonne triée qui sont collectés par le SYTRADEM et reversés au prorata d'un certain pourcentage, qui est déterminé d'après les tonnages entrants et sortants au niveau du centre de tri. Cette année pour le SIRMOTOM, les emballages représentent 28,57 % et les JRM 30,25 %.

M. JEGO : Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE
COLLABORATION ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM**

M. JEGO : Il s'agit de la convention habituelle, la même que les années précédentes.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

POINT AJOUTE SUR TABLE

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE
D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE MONTEREAU ET VOULX,
AVEC LA SOCIETE COVED**

M. JEGO : Ce point nous amène à des évolutions sur le traitement des huiles alimentaires. Notre collecteur a fait faillite, nous en trouvons donc un autre.

A partir du 1^{er} avril, nous ne pourrons plus toucher l'amiante, ni la traiter. Nous proposons donc de faire passer l'information aux usagers des déchetteries. Plus largement, il faut écrire aux communes pour qu'elles puissent diffuser au sein de leurs publications municipales que l'amiante n'est plus acceptée dans les déchetteries.

Nous vous donnerons l'adresse des deux déchetteries privées en Ile-de-France qui sont les seules à accepter l'amiante aujourd'hui. Les conditions sont drastiques, nous ne pouvons pas faire autrement. Il s'agit d'un avenant à hauteur de 2 200 €.

Mme ZAIDI : Nous vous le communiquons à titre informatif. C'est une procédure adaptée.

M. JEGO : Vous êtes informés.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

INFORMATION : SIGNATURE DE CONVENTION ET CONTRAT

- **Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative, avec le groupement ABBD – CITEXIA – LANDOT&ASSOCIES**
- **Convention avec l'association Terre Avenir dans le cadre du forum « Agriculture et alimentation »**
- **Contrat de prestation de conseil « Assistance et accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable » avec le cabinet Nestranny Conseil.**

M. JEGO : Vous avez pris connaissance de ces informations.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Evolution règlementaire concernant l'accueil de l'amiante en déchetterie**

M. JEGO : Je vous ai informé de la situation concernant l'amiante. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme SAGOT : Concernant les huiles alimentaires, il est écrit que des fûts plastiques seront mis gratuitement à disposition. De nos jours, rien n'est gratuit.

M. JEGO : Les huiles alimentaires sont recyclées et vendues. Ils viennent les collecter car elles ont une valeur pour eux et c'est gratuit pour nous. Elles sont mélangées avec le diesel pour faire du carburant, chose que nous ne savons pas faire. Pour l'instant, ils ne nous les rachètent pas encore, mais ils viennent les chercher gratuitement. Si elles prennent encore de la valeur, ils viendront nous les racheter. Nous sommes à la limite.

Il existe trois types de produits :

- Premièrement, les produits dont personne ne veut. Il faut donc payer pour les faire retraiter ;
- Deuxièmement, les produits qui ont une petite valeur. Certains veulent bien venir les chercher gratuitement car ils les retraitent pour les revendre ensuite ;
- Troisièmement, les produits qui ont une plus grande valeur et qu'on peut vendre.

Concernant les huiles alimentaires, nous sommes sur le deuxième cas de figure. Elles n'ont pas assez de valeur pour que nous les vendions, mais elles en ont suffisamment pour que certains viennent les chercher gratuitement afin de les retraiter.

Mme ZAIDI : Vous avez reçu une invitation pour assister à une réunion d'information le 8 avril sur la tarification incitative. Nous comptons sur vous pour venir nombreux. Suite à cela, nous demanderons aux intéressés de constituer un groupe de travail au sein duquel nous déterminerons les membres du Comité de pilotage. C'est reparti. Les communes doivent se sentir intéressées et partie prenante. Merci.

M. JEGO : Merci à tous ! Je souhaite à Mme ZAIDI un heureux dimanche !

(Applaudissements)...

La séance est levée à 20 H 05.